



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de la santé et de l'action sociale
DGESCO C2-2
N°D2023-011858
Affaire suivie par :
Arthur Lambert
Tél : 01 55 55 43 90
Mél : arthur.lambert@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **27 NOV. 2023**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

À l'attention de

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale du premier
degré

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs d'école

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Neuvième édition de la Semaine nationale de prévention à l'école du 15 au 19 janvier 2024

Les accidents de la vie courante sont des traumatismes non intentionnels qui surviennent dans un cadre domestique (le logement ou ses abords immédiats), extérieur (commerce, voie publique), scolaire (y compris lors des trajets pour se rendre à l'école) ou autre (pratique sportive, vacances, loisirs). Cette définition exclut les accidents de la circulation et les accidents du travail.

Les accidents de la vie courante sont la première cause de décès en France chez les enfants âgés de 1 à 14 ans et seraient à l'origine, selon Santé Publique France, de 2,4 millions de recours à des professionnels de santé (enquête de Santé Publique France sur ces accidents chez les enfants de moins de 15 ans, 2021).

Le ministère déploie depuis 2002 à l'école le dispositif « Apprendre à porter secours » (APS), qui permet de sensibiliser les élèves aux dangers liés à la vie courante et de leur enseigner les gestes et comportements adaptés. Intégré dans les enseignements, ce dispositif vise à conduire l'élève à adopter une attitude de prévention, de protection (de lui-même et d'autrui), d'alerte et d'intervention en cas de

besoin. La Mutuelle assurance de l'éducation (MAE), engagée dans la prévention des accidents de la vie courante, organise la neuvième édition de la semaine nationale de prévention à l'école (SNPE) du 15 au 19 janvier 2024. Cet événement, qui s'inscrit en complémentarité avec le dispositif APS, vise à sensibiliser les élèves de 3 à 11 ans dans le cadre d'actions relatives à la prévention des accidents de la vie courante et des gestes de premiers secours dans les écoles et les collèges pour les élèves des cycles 1 à 3.

Le ministère et la MAE ont élaboré à cette fin l'outil pédagogique « Le Club des enquêteurs ». Ce jeu interactif mis en ligne sur le site de la MAE permet aux élèves d'apprendre à identifier les risques domestiques afin de pouvoir se protéger et alerter au travers de mises en situation adaptées à leur âge. Un kit pédagogique dédié est également mis à disposition des enseignants.

Les enseignants qui souhaitent participer à cet événement doivent s'inscrire via la page éducol dédiée au dispositif APS (<https://eduscol.education.fr/998/apprendre-porter-secours-premier-degre>) ou directement sur le site internet de la MAE (https://www.mae.fr/article/infos-enseignant/26-10-2023/inscription-9eme-semaine-nationale-de-prevention-a-l-ecole_3781.html), qui se tient disponible pour tout complément d'information ou question par courriel, à l'adresse : s.prevention@mae.fr.

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de la formation des élèves relative aux accidents de la vie courante dans votre académie, renforcée par cette initiative de la MAE.

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**


Edouard GEFFRAY